



Il est triste de se voir condamné pour toujours à l'impotence de l'esprit, au vide des idées, à cet idiote démagogique qui paralyse toutes les nobles aspirations, étouffe le sentiment et détruit la raison, le reste, du moins, la consolation, à cette classe d'hommes déshérités, de ne pas avoir de cœur pour souffrir des douleurs morales, d'intelligence pour découvrir la fausseté de leur position, de conscience pour éprouver l'aiguillon du remords. Du matin au soir, d'une année à l'autre, nous avons le spectacle continu d'individus insignifiants ou turbulents, dont le gosier fonctionne comme une machine qui se fait qu'on lui souffle le mécanisme. Jamais un son ne s'élève du précédent, et à quelque heure que l'on y prête l'oreille, c'est toujours le même concert grossier, sans âge, la taille et le rôle, de ces crédules, d'appelés à la populace, d'insinuations perfides, de déloyales déclamations. Triste et misérable part que celui qui, condamné à la stérilité, n'a aucune autre ambition que celle d'empêcher les autres d'accomplir le bien et de travailler à la cause commune. Bientôt il va que tout est infamie et corruption il n'a pas mis la main un certain lot d'ambitions qui n'ont jamais rien fait et qui ne feront jamais rien. La vie est bien habitée à de vaines d'envie que la presse rouge déchaîne tous les matins; pas un article ne fait plus sensation l'un que l'autre, parce qu'ils ont tous le même caractère. Ce n'est donc pas que l'article d'hier, lancé par le Pays soit redoutable; mais il servira, au moins, à faire voir les bonnes intentions de ces braves gens, qui, comme le déclare notre confrère, ne valent pas même un gosse comme Lamirande. Voici, en effet, ce que dit le Pays:

"Il faut avoir recours à tous les moyens car nous sommes menés dans Lamirande. Si l'on n'a pas de justice pour lui, y aura-t-il pour nous?"

Malgré l'ardeur que l'on met à défendre ce voleur public, cette ville canonnée, nous eussions été trop courtis pour s'opposer que ses défenseurs se croyaient solidaires de ses crimes et que Lamirande les représente tous; mais enfin, le premier mot ne vient pas de nous. Un aveu compromettant a échappé à leur trop vive sympathie, et à la vue de la justice prompte que l'on a faite au premier, ils se sont naturellement demandés s'ils auraient plus de chance que lui. "Si n'a pas été épargné, le second n'aura-t-il pas?" C'est le texte du Pays.

Que la justice sache donc à quel point on se sent en beau état que l'on souffrir pour un misérable! Qu'il apprenne donc la cause de tout ce bruit.

Ces messieurs ont encore un autre moyen de s'agiter, c'est qu'ils ont des agents pour se laisser aller légalement leur client. Ils avaient sans doute une belle ressource à leur disposition: Ayant eu surtout la bonne fortune de trouver un juge aussi merveilleusement disposé que le juge Drummond, il n'y a pas de doute qu'il aurait obtenu l'habes corpus. Mais ils y ont senti allés avec la lenteur du bœuf; ils n'ont pas osé prendre le risque de faire intervenir une décision de temps; en un mot, des adversaires habiles en loi et bien versés dans les affaires de procédure se sont prévalus d'un droit qui leur était accordé. L'avocat de l'accusé a fait preuve d'ignorance ou de négligence; il est juste qu'il cherche aujourd'hui à jeter de la boue sur les autres, pour détourner les regards de ses fautes. C'est un métier auquel le parti rouge est habitué; mais nous connaissons ces tours-là.

Une troisième raison qui motive leur empressement féroce, c'est la perte d'une honnête réputation. Nous sommes sûr qu'on ne s'est pas donné tant de trouble pour les beaux yeux d'un criminel. M. Doure ne passe pas pour avoir fondé la société de St. Vincent de Paul. Et l'on pleure si amèrement le départ du prisonnier, c'est que le bruit foudroyant d'écou qui s'éloignait emportant le reste de leur belle existence.

Nous avons déjà fait voir le ridicule des prétentions du juge Drummond et tout l'œdipe d'un condole. Pour le moment, nous laissons de côté de mobile qui l'a fait agir. Nous nous contenterons de citer le passage suivant du Journal de Québec.

M. le juge Drummond, suivant le télégraphe, aurait appelé ce acte de l'autorité une conscription dans le but de faire manquer les fins de la justice et de verser à ceux qui l'ont encouru les amertumes et la déception de sa vie publique.

Le prestige de M. Drummond est perdu depuis longtemps; aucune autorité ne s'attache à ses décisions. A plus forte raison, ses actes de passion ne passeront-ils que pour de misérables aberrations d'une intelligence, autrui s'expliquent et élevés. Dans le cas actuel, le gouvernement a apposé sa signature à un mandat d'extradition après avoir pris communication de tous les documents. Le demandeur avait droit d'obtenir cette signature, si le défendeur n'y mettait pas d'obstacles légaux. Or, il n'est parvenu à la connaissance de Son Excellence rien autre chose que le jugement de M. Brabant. Que le jugement fut exact ou non, ce n'était pas l'affaire du gouvernement; il devait respecter cette décision. Le défendeur n'a rien fait pour faire voir à Son Excellence que cette décision de lui était annulée.

Le Gouverneur avait donc en sa présence des documents complets qui prouvaient la condamnation portée contre Lamirande. Il devait donc signer, et il l'a fait. Entre l'application de cette signature et la livraison de Lamirande, il n'est intervenu aucune décision de cour, qui en suspendît l'effet. Il est bien vrai que, dans la nuit le juge Drummond est allé défendre, en prison, de faire sortir le prisonnier, mais c'était simplement de l'impudence, puisqu'un juge n'a le droit de juger que lorsqu'il siège en cour. Le juge n'a pas plus de pouvoir que le dernier des moralistes hors du Palais de Justice. Tous ses ordres étaient nuls et l'on a bien fait de lui dire au nez, c'est pas de jeter arriver à tout magistrat qui n'est que de la sottise aussi étrangement de son rôle.

On nous répondra que le Gouverneur avait été averti par M. Doure de son intention d'appeler de la décision de M. Brabant; c'est très possible; mais il n'a pas été averti de l'appel lui-même. Il n'avait qu'à supposer que M. Doure avait renoncé à son intention. Quant à l'allégation de M. Spithorne que Son Excellence lui avait promis de ne livrer le prisonnier qu'après un long délai, nous la nions, parce que nous n'acceptons pas la parole d'un individu. Demandons à l'intéressé avocat pourquoi il ne peut plus mettre le pied sur le territoire américain. Il ne vous le dira probablement pas; mais des mandats d'arrestation lancés contre lui vous ap-

prendront qu'il est accusé d'avoir... Quand M. Spithorne lui droit à New York se faire disculper; nous commencerons à le regarder pour un homme véridique.

Le Herald et le Pays se demandent pourquoi l'on a mis tant de précipitation dans l'expédition du prisonnier. La réponse est facile. Les lettres adressées par le défendeur à ses amis, ont été interceptées par la poste anglaise. On a vu lui échapper. Il a trouvé moyen d'envoyer ses gardiens, tandis que ses amis pillaient les dossiers.

Il s'agit donc urgent de prendre des précautions. Un retard d'une journée était donc dangereux. Que dire du retard d'une semaine entière? Car si le prisonnier n'eût pu s'embarquer sur le Moravia, on eût été obligé d'attendre le prochain steamer, qui ne partait que huit jours plus tard.

En voilà donc assez pour édifier le public sur la bonne foi de certains journaux, qui font état de traiter les voleurs comme ils le méritent.

Nous donnons ci-après les considérations sur lesquels le juge Drummond base sa décision. Quand même ses allégations seraient mille fois plus fortes, elles se trouveraient toujours hors de cause, parce qu'elles arrivent trop tard. C'est à M. Doure à faire au sujet de ce jugement fait rendu plus tôt. Nous le résumons, c'est en cela que la bêtise est irrémédiable. Voici les raisons énoncées par le juge Drummond:

1. La demande pour extradition a été faite par l'entremise d'un conseil, tandis qu'elle aurait dû l'être par un ambassadeur.

2. Le principal document sur lequel était basée l'extradition de Lamirande était simplement une traduction non autorisée d'un document légal français, accompagné d'un arrêté de renvoi qui combinait quelque chose d'un jugement et d'un ordre de base.

3. Ce document n'était-il même admis comme valide, il ne pouvait avoir aucun effet, car il constituait un crime tombant sous le coup du traité d'extradition.

4. Il n'y avait eu dans la cause aucune preuve prima facie de faux, si le prétendu crime n'était commis dans le Bas-Canada, condition qui était nécessaire.

5. Ni l'ordre d'arrestation ni l'émorisonnement par extradition ne l'accusaient de faux; ce n'est qu'une prétention, fait-il écrit, ne constitue pas un faux.

Le Times du 15 nous donne les détails suivants sur la convention conclue entre les Colonies et l'Empire au sujet du chemin intercolonial. Le Daily News de Londres donne, il y a quelques jours, des renseignements analogues. Seulement nous ne comprenons pas comment ces deux journaux ont pu tomber dans la même erreur au sujet de l'arrivée des Commissaires Canadien à Londres.

"Il est connu qu'un arrangement a été conclu entre le gouvernement Impérial et les commissaires de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, avec le concours du gouvernement et de la Législature du Canada, sur les détails de la Confédération de l'Amérique Britannique du Nord, et sur la garantie impériale pour la somme nécessaire à la construction du chemin de fer intercolonial. Cette garantie avait été promise tout à tour par Lord Grey en 1851, par le Duc de New-Castle dans sa dépêche du 12 avril 1862, et par M. Cardwell, dans sa dépêche du 17 juin 1865; mais cette garantie devait être acceptée par les provinces formant la Confédération, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick avaient refusé d'accepter jusqu'à une époque récente, et il n'y avait été prouvé que la somme de £3,000,000 d'abord stipulée suffirait pour financer le chemin.

"Toutes les Provinces ont maintenant accepté la confédération, et on dit qu'un contingent de quatre millions, si on le croit nécessaire, sera garanti. Le Canada cependant, ayant déjà construit 120 milles de chemin de fer, de Québec aux Trois-Pistoles, et la Nouvelle-Ecosse 60 milles, de Halifax à Truro, il ne reste à construire que 36 milles, ce qui ne demandera pas plus de trois millions, en estimant à £7,000 le coût par mille. La ligne de Halifax à Truro a coûté moins de £500,000 ou environ £800 par mille. La première garantie doit être donnée par les Législatures Provinciales dans les proportions suivantes: cinq-dixièmes par le Canada, trois dixièmes et demi par la Nouvelle-Ecosse et autant par le Nouveau-Brunswick. Diverses propriétés doivent être hypothéquées en retour de la garantie du gouvernement Impérial, ce que permettra aux Colonies d'emprunter à 4 par cent.

"Les Commissaires canadiens viennent d'arriver, mais leur mission est à peu près terminée à la convention relative à la Confédération et à la garantie du chemin de fer; on dit que Lord Carnarvon est resté à Londres pour compléter le texte de cette convention. La nature du pays que devra traverser le chemin de fer intercolonial qu'on va commencer immédiatement n'exige pas de longs travaux. Ce chemin de fer devra mettre Québec à 18 heures de Halifax. En attendant, il paraît que M. Brydges, directeur-général du chemin de fer du Grand-Tronc, en vue de faire dans l'intervalle, un trafic aussi considérable que possible, a établi le service de deux vapeurs, partant tous les deux de terminus du Grand-Tronc, à Portland, et se rendant, l'un à St. Jean, N. B., et l'autre à Halifax. Dans une brochure récemment publiée à Montréal, M. Brydges affirme qu'un trafic considérable se fera entre le Canada, les Etats du Maine, de Vermont et de New-Hampshire et les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick par la ligne du Grand-Tronc jusqu'à Portland, et de là par les vapeurs sus mentionnés, en attendant que le chemin de fer intercolonial soit définitivement construit."

L'Adjudant-Général McDougall a prononcé dernièrement à Ste. Catherine, H.-C., un discours qui mérite d'être connu.

C'est à l'arrivée des deux bataillons qui ont pris part au premier combat contre les Fédérés, à Lime Ridge, les Queen's Own de Toronto et le 13ème bataillon de Hamilton. L'Adjudant-Général a fait un très bel éloge de leur conduite, et n'a pas craint de déclarer "que jamais depuis l'existence nationale avaient fait preuve de plus de bravoure."

C'est à leur promptitude à marcher au devant de l'ennemi qu'il attribue la retraite immédiate de celui-ci.

La fin du discours du Colonel McDougall sera surtout intéressante pour le pays, et augmentera encore la confiance que l'on doit avoir dans le succès de nos armes, si nous sommes de nouveau attaqués par les bandes de Roberts et de Soreby.

Voici les paroles de l'Adjudant-Général: "Les journaux et les particuliers ont affirmé que le gouvernement a négligé et sévère ordre de faire son devoir pour l'équipement convenable des volontaires. Cette assertion est fautive et tout-à-fait dénuée de fondement. Je demande à qui est responsable de l'équipement défectueux des volontaires? Qui est responsable du manque d'argent nécessaire pour la milice jusqu'à la dernière session du Parlement? C'est le peuple du Canada dans la personne de ses représentants. Et je déclare positivement que du moment que les estimés de la milice ont été adoptés, aucun gouvernement n'aurait pu faire plus que le gouvernement actuel n'a fait pour rendre à la force volontaire effective. Il est naturel que

le peuple du Canada manifeste de l'impatience à ce sujet; mais il doit considérer que le travail à exécuter est énorme et que pour l'accomplir, il faut un certain nombre de temps, assez considérable. Lorsqu'on considère qu'un grand nombre de formes devaient être distribuées à presque toutes les paroisses, que des sacs, harvases et casques fonctionnaient, que les volontaires avaient besoin de vêtements, de chaussures et de matériel, que la cavalerie demandait des selles et des armes à feu dans le même temps, et qu'environ 150 nouvelles compagnies devaient être formées dans le pays, il est évident que le travail n'a pu être exécuté avec autant de rapidité qu'on l'aurait voulu. Même avant que les estimés de la milice fussent adoptés, on avait demandé avec instance à l'Angleterre qu'un équipement complet de sacs, harvases, etc., soit envoyé au Canada, pour que les harvases nécessaires et l'armement de quatre millions de hommes, et des gros canons pour l'instruction de l'artillerie de la garnison.

Les magasins de l'Empire en Canada ont été mis à contribution pour satisfaire aux besoins de la milice, et de faire des sacs, harvases, etc. Les contrats ont été passés en Canada pour la fourniture des harvases, des sacs, etc. pour l'eau et des bottes. Des carabines neuves ont été envoyées à London, Hamilton et Toronto pour être échangées contre celles qui sont endommagées hors de service.

Je suis entré dans ces explications afin que le pays sache que le département de la milice fait tout en son pouvoir pour permettre aux volontaires d'être en campagne, s'ils en sont requis, avec l'équipement complet et convenable qu'ils méritent et à bon droit.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Et même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

Il y a encore un autre point que je veux toucher avant de finir. Quelque-uns pensent que si le gouvernement envoie les volontaires à la frontière, et si ces derniers, vers les armes actuelles, et se trouvent en campagne contre les Fédérés, ils ne pourront que marcher à la boucherie. Les Rév. MM. François Bonin, ancien curé résident à Ste. Scolastique; Michel Cusson, mort curé de St. Antoine; Flavien Ducher, supérieur des Oulats de Québec; Théophile Ducher, mort curé de Ste. Anne; Ignace Archambault, curé de St. Basile; Olivier Archambault, curé de St. Timothée; Eusèbe Ducher, à l'Hôtel-Dieu de cette ville; Édouard Lévesque, curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe; Michel Curé de St. Michel, diocèse de Montréal; J. B. Bourassa, mort curé de St. Martin; Pierre Olivier Allaire, assistant à Ste. Anne; Isidore Gravel, curé de Laprairie; J. B. Archambault, S. J.; Olivier Guay, vicaire de Notre-Dame; Urbald Lévesque, curé de St. Hugues; et le R. M. Alphonse Gravel.

Si même un homme a la témérité de dire que les volontaires ne sont pas armés avec des fusils et des carabines, il leur faut aller à l'étranger pour le danger, de ne pas voler à la dérobée dans le pays. Je dis que l'homme qui s'est servi de ce langage pour secourir à l'ennemi. C'est un langage séducteur, et celui qui l'a proféré est un traître ou un lâche, possible du châtiment infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition, ou du déshonneur infligé par la loi à la sédition.

les citoyens de St. Antoine durant cette belle fête. Il était facile de reconnaître, par l'ordre et l'empressement avec lesquels les paroissiens, qui compréhensif l'avantage et l'honneur que leur venaient à assister à la promotion au séminaire du séminaire de St. Antoine, et qui, le premier, se le bonjour d'être les paroissiens, dans la paroisse qui y va naitre. Nous les félicitons, dans la paroisse qui y va naitre. Nous les félicitons, dans la paroisse qui y va naitre. Nous les félicitons, dans la paroisse qui y va naitre.

Confédérés, nous n'avons d'un siècle au milieu de la forêt et du désert, n'ayant d'autres voisins que les peuples indiennes, ces braves gens avaient créé une espèce d'oasis civilisée au milieu des solitudes sauvages, étendant paisiblement leurs cultures au delà des bords contigus, à mesure que leur nombre se multipliait. C'est difficile de concevoir une existence plus calme et plus heureuse que celle de cette petite tribu, jusqu'à ce moment où elle fut atteinte par le flot grossissant des émigrants yankees et anglo-saxons qui vinrent à s'établir dans le pays.

Le trouble que ces nouveaux venus ont jeté dans leur vie et dans leurs habitudes a-t-il été suffisamment compensé par les éléments de prospérité plus rapide que ces envahisseurs ont apportés avec eux? C'est une question très complexe. Mais nous avons voulu point d'interdire, ni même examiner en ce moment. Nous constaterons seulement qu'ils se sont resserrés en groupes compacts sur les territoires qu'ils occupent ou dont ils s'étaient déjà assurés la propriété. Ils ont trouvé prodigieusement multipliés, formant sur ce sol fertile des paroisses de population, ou ils vivent entre eux sans mélange de sang anglais, conservant avec leur langue nationale et leurs habitudes traditionnelles; honnêtes, laborieux, excellents cultivateurs, ils font, sans contredit, la portion la plus précieuse du troupeau de l'Évangile de Sandwin, qui a fixé sa résidence au milieu d'eux.

Bien que les catholiques possèdent quelque avantage particulier dans ces groupes, pas un paroissien n'a osé se vanter d'être le plus nombreux dans le Haut-Canada, les siècles n'ont pas pu, dans le peu de temps, dissimuler la manière la plus regrettable, exactement comme aux États-Unis il en résulte de graves inconvénients de toute nature, mais plus graves, sans contredit, sont ceux qui résultent de la formation et de l'exercice du saint ministère. On ne saurait imaginer combien cet éparpillement général de difficultés pour l'établissement et même pour la conservation des paroisses, quelle déperdition de ressources et de forces il impose au clergé, et par suite, quelle faiblesse et quel retard de labeur les ecclésiastiques doivent subir dans le service le plus habituel. Cette nécessité de parcourir constamment d'énormes distances d'au-delà plus pénible que le clergé est trop nombreux, les paroisses sont si dispersées, une juste idée de ses obstacles et complications nous ne pouvons que nous en faire une idée par la division diocésaine du Haut-Canada.

Le même jour, Mgr. Joseph Larocque conféra, dans la chapelle du Monastère du Précieux Sang, le Diaconat à M. C. G. Raymond et J. B. L. Boivin.

Samedi, la veille de l'Ordination, Mgr. de St. Hyacinthe visitait en sa qualité de nouvel évêque, la paroisse de St. Denis; grâce à la diligence du vénérable curé de ce lieu, la plus grande partie des chaises de la paroisse, qui ont été achetées par St. Antoine, lui fut présentée et lui fut présentée et lui fut présentée.

Samedi midi, St. Grandeur était à St. Ours où il a été reçu par le clergé avec le Rev. Messire Bédard, son ancien directeur du collège. Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Immédiatement après l'ordination, Monseigneur est retourné à St. Marc, où il a assisté à un service solennel chanté par Messire Dany de l'église de cette ville; il en a encore St. Grandeur d'après le rapport de son ancien directeur du collège.

Dépêches de Nuit.

Washington, 28. Les écrivains... Nelson Tule a été tué par deux canadiens italiens... Chicago, 28. On a détruit 19 maisons... New-York, 28. Une dépêche de la Tribune d'Albany...

AVIS.

Des SOUMISSIONS pour l'achat, à tant dans le 2, du FONDS DE MARCHANDISES SECHES... JAC. GRENIER, SINAL PREVOST, Syndics.

GRAND CIRQUE

DAN CASTELLO! L'Établissement Modèle de l'Amérique du Nord... C'est après-midi. Par ordre de Thomas S. Brown, syndic officiel...

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY. C'est après-midi. Par ordre de Thomas S. Brown, syndic officiel, sera vendu MERCREDI prochain le 29 Août...

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW. Vente d'un Fond de Banqueroute, Meubles, Thés, Vins, Marchandises Seches, &c.

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON. Ce matin. Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de ALEXANDRE JEFFREY AUCHTERLONIE, FAILLI.

1866 N. NOUVELLES CRINOLINES DE J. W. BRADLEY. CRINOLINE ELLIPTIQUE OU A DOUBLE CERCLE. Les crinolines ne plient ou ne se brisent pas comme les cercles simples...

À VENDRE

UN SUPERBE EMPLACEMENT, situé au village de St. Vincent-de-Paul, avec maison à deux étages en pierre, grange, remise, écurie pour loger 24 chevaux...

DEPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES.

ORDRE DU DEPARTEMENT. Ottawa, 21 août 1866. ATTENDU que la 3ème section de l'acte passé dans la 28ème et 29ème années du règne de Sa Majesté...

Compagnie de la Richelieu

Ligne Journalière de Vapeurs de la Malle Royale ENTRE MONTREAL ET QUEBEC. Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. LABELLE, partira du Quai Richelieu pour Québec...

Marchandises Seches

CRINOLINES, &c. JEUDI, le 30 courant, le soussigné vendra, à ses magasins, Nos. 459 et 461, rue St. Paul, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE...

VENTE D'une ancienne Bibliothèque

Privée de prix. Le soussigné a reçu instruction des intéressés d'annoncer la vente d'une BIBLIOTHEQUE PRIVÉE, appartenant antérieurement à un Mousieur bien connu de Québec...

PAR L. DEVANY. Grande Vente DE POELES NEUFS.

Le soussigné vendra à son magasin, 129, Grande Rue St. Jacques, VENDREDI MATIN, le 31 Août, la collection suivante de POELES NEUFS, comprenant les meilleurs patrons modernes...

CRINOLINE ELLIPTIQUE

OU A DOUBLE CERCLE. La favorite du monde élégant. Pour jeunes Dames, Demoiselles et Enfants elles sont très-supérieures à toutes les autres.

NAISSANCE.

— en cette ville, le 27 du courant, la dame de J. N. DUMARÉ, marchand-épicer, un fils.

DECES.

En cette ville, lundi, le 27 courant, Turton Peun, Ecuyer, à l'âge de 71 ans. Les funérailles du défunt auront lieu mercredi (aujourd'hui), le 29 courant, à trois heures p. m.

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

SEULE LIGNE DIRECTE

Pour la France. NOUVELLE LIGNE DE STEAMERS DE PREMIERE CLASSE DE LA Compagnie Générale Transatlantique ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

VENTE D'AUTOMNE.

Le Soussigné ayant augmenté ses moyens d'expédition, il a le plaisir de annoncer FAIRE D'AUTOMNE, le plus grand assortiment de marchandises de toutes sortes, etc.

PAR BENNING & BARSALOU

VENTE PAR ORDRE DU SYNDIC. Sera vendus, aux magasins des soussignés, rue St. François-Xavier, par ordre de T. S. BROWN, Syndic Officiel, JEUDI, le VINGT-TROIS jour de Septembre prochain, et les JOURS SUIVANTS, sans réserve, le

CRINOLINE ELLIPTIQUE

A Double Cercle. L'EMPIRE TRAIL, L'ORGUEIL DE L'UNIVERS, Et autres formes de toutes grandeurs et de tous autres différents.

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

AGENCE

POUR DES RECLAMATIONS aux ETATS-UNIS (PERMANENTMENT ETABLIE.) Des envois, Primes, arrérages de Paix Partis de Prise procurés aux SOLDATS et MARTELOTS CANADIENS qui ont servi dans l'Armée et la Marine des Etats-Unis.

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

THEATRE ROYAL

Propriétaires, MM. J. W. BECKLAND, Directeurs, MM. J. W. BECKLAND et VINOUS BOWERS. Mercredi Soir, 29 Aout. Dernière soirée moi-même trois de la belle comédienne anglaise de talent, Miss LUCY RUSHTON...

